



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MARDI 11 OCTOBRE 2022

**18 HEURES 30 – SALLE DU CONSEIL
MAIRIE D'AGDE**

PRÉSENTS : 21

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT, BENTAJOU

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX

MONTAGNAC : Mme TOKOTO, MM. GUIRAO, AUDOUI

FLORENSAC : M. TUYA

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

AUMES : Mme DURAND

VIAS : MM. ALLARD, BOLINCHES

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC

POMEROLS : M. SICARD

CAUX : Mme DORADO

LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 6

MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER

NIZAS : Mme SEMPERE à M. MARTINEZ

PORTIRAGNES : M. FAURE à M. BOLINCHES

AGDE : M. BONNAFOUX à Mme SALGAS

SAINT-PONS : Mme PRADEL à M. MARIN

PAULHAN : M. ALEIX à M. ALBERTOS

ABSENTS EXCUSÉS : 13

VIAS : M. DARTIER

PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO

SAINT-THIBERY : Mme OLIVE

CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA

TOURBES : M. BOUISSEREN

FLORENSAC : M. MAFFRE, Mme JOBERT

PINET : Mme BASTOUL

PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BENTAJOU

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2022

1°) Intégration de la ville de Marseillan à la mutualisation du cinémomètre 2

2°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel territorial

3°) Changement dans l'organigramme de la fourrière animale

4°) Taux d'avancement de grade à la brigade d'enlèvement des tags

5°) Point sur les travaux de la fourrière animale

6°) Adhésion au groupement de commandes permanent avec la commune d'Agde

7°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 3 octobre 2022 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 11 octobre 2022, à 18h30, salle du conseil municipal de la mairie d'Agde.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Louis BENTAJOU est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

1°) Intégration de la ville de Marseillan à la mutualisation du cinémomètre 2

Madame la Présidente informe l'assemblée que la ville de Marseillan a sollicité le Sivom afin d'adhérer à la mutualisation du cinémomètre n°2 à compter du 1^{er} janvier 2023. Cet équipement est actuellement réparti entre les polices municipales des communes de Bessan, Lézignan la Cèbe, Montagnac et Vias. Il est proposé de faire participer la ville de Marseillan avec un droit d'entrée représentatif de sa population Insee pour un montant de 1.500 euros au titre de l'année 2023. Compte tenu du rajout de cette commune, les frais d'étalonnage du cinémomètre n°2 seront nuls en 2023 pour les communes concernées.

Adopté à l'unanimité.

2°) Mise à jour du tableau des effectifs du personnel territorial

Madame la Présidente informe le comité syndical qu'un agent de la fourrière animale a sollicité sa mutation dans une autre collectivité à compter du 1^{er} décembre 2022. Aussi, il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde à cette date : suppression d'un poste d'adjoint technique principal territorial de 2^e classe et création à compter du 1^{er} janvier 2023, pour son remplacement, d'un poste d'adjoint technique territorial. Le comité syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous.

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	2

Brigade d'enlèvement tags :

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
--	---

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1
--	---

Adopté à l'unanimité.

3°) Changement dans l'organigramme de la fourrière animale

Madame la Présidente indique que, compte tenu du départ d'un agent au service de la fourrière animale, il convient pour le comité syndical de valider le nouvel organigramme avec l'arrivée de M. Sylvain Soulairol à compter du 1^{er} janvier 2023.

Direction
☎0467946145

Pépin-Bonet Stéphane *
Attaché Hors Classe

Sylvie Bilotta
Ad. Adm. Principal 2*

Brigade Tags
☎0669367082

Bruno Plévert *
Agent de Maîtrise

Fourrière Animale
☎0467217946

Pierre Huc *
Agent de Maîtrise
Principal

Sylvain Soulairol
Adjoint
Technique

Jean-Louis Houllès
Agent de Maîtrise
Principal

Joseph Garcia
Adjoint
Technique

**Poste de
remplacement**

Adopté à l'unanimité.

4°) Taux d'avancement de grade à la brigade d'enlèvement des tags

Madame la Présidente indique qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences, ainsi que la qualité du service public rendu, le Sivom se doit de faire évoluer ses agents. Compte tenu de l'évolution réglementaire permettant à un agent de bénéficier d'un avancement de grade en 2023, il convient pour le Comité Syndical de fixer le taux d'avancement de grade pour la filière technique :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux proposé
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Adopté à l'unanimité.

5°) Point sur les travaux de la fourrière animale

Madame la Présidente effectue un point sur l'avancée des travaux de réfection du logement de fonction de la fourrière animale, conformément au rapport d'orientations budgétaires de l'année 2022. Il a été rappelé la nature des travaux et les entreprises retenues :

- **Peinture**
 - Sarl Cassefières à Vias pour un montant de 6.954,52 euros ttc (peinture intérieure)
 - Sarl Cassefières à Vias pour un montant de 854,60 euros ttc (peinture des volets)
- **Menuiseries**
 - Technic Menuiseries à Saint-Thibéry pour un montant de 15.547,95 euros ttc
- **Chauffage / climatisation**
 - Clim Concept à Agde pour un montant de 8.311,06 euros ttc
- **Divers**
 - Hey l'eau plomberie à Vias pour un montant de 475,29 euros ttc (travaux divers)
 - Hyper U à Agde pour un montant de 404,00 euros ttc (changement du four de la cuisine)
 - Leroy Merlin à Villeneuve les Béziers pour un montant de 608,20 euros ttc (mobilier salle de bains)

Ces travaux font suite à la réalisation d'un diagnostic thermique réalisé par le service Rénov' Occitanie de l'agglomération. Comme prévu, dès la fin du chantier, le nouveau responsable de la fourrière animale pourra intégrer le logement.

Plusieurs autres travaux devront être engagés à la fourrière animale dans les mois à venir :

- Mise en accessibilité du bureau d'accueil
- Mode de chauffage du bureau d'accueil
- Couverture des cages extérieures du chenil
- Réfection de la clôture extérieure de la fourrière...

Le comité syndical en prend acte.

6°) Adhésion au groupement de commandes permanent avec la commune d'Agde

Madame la Présidente rappelle que, depuis plus de 20 ans, les communes sont incitées à mettre en œuvre une politique de mutualisation des commandes afin de réaliser des économies d'échelles, et par là-même de mieux gérer les deniers publics. La ville d'Agde et la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée proposent de rassembler et d'uniformiser leurs groupements de commandes respectifs. Il est proposé de créer un nouveau groupement de commandes qui aura les principales caractéristiques suivantes :

- **un groupement ouvert** à toutes les communes, établissements publics de coopération intercommunale (CAHM, SICTOM...), établissements publics administratifs (CCAS...) et caisses des écoles situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui le décideront ;
- **un groupement permanent** à durée de vie illimitée. La permanence permettra de gagner du temps puisqu'il ne sera pas nécessaire que chaque membre redélibère avant tout nouveau marché. En fonction de leurs besoins, tous les membres du groupement resteront libres de s'engager dans un nouveau marché. Toujours dans un objectif de gain de temps et d'efficacité, les besoins seront définis par le Maire ou l' élu délégué si le Conseil municipal délègue la compétence de prendre toute décision concernant la préparation des marchés et accords-cadres faisant l'objet du groupement, conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT. Bien évidemment, même si le groupement est permanent, un membre aura toujours le droit de se retirer s'il le souhaite, à l'issue d'un marché ;
- **un groupement étendu** dans son périmètre à 21 familles d'achats différentes (fournitures, services et travaux confondus), détaillées dans l'annexe 2 de la convention constitutive ;
- **un groupement simplifié** dans son fonctionnement. La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur du groupement.

Madame la Présidente propose de signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

7°) Questions diverses

Sans question de l'assemblée, Madame la Présidente remercie les délégués présents pour leur présence. Elle informe que la prochaine séance, la dernière de l'année 2022 se tiendra le mercredi 7 décembre et propose la commune de CAUX. Mme DORADO se charge de mettre une salle à disposition. Madame la Présidente indique, par ailleurs, que le repas de fin d'année se tiendra le même jour dans un restaurant de la ville de CAUX.

**Le Secrétaire de Séance,
Louis BENTAJOU**

